

■ **ACOL TECHNOLOGIES SA**, à Genève, rue de la Rôtisserie 6, c/Olivier Wyssa, avocat. Nouvelle société anonyme. Statuts du 12.04.2002. But: création de filiales à l'étranger et prise de participations dans le capital de sociétés à l'étranger, ceci dans le domaine de l'optoélectronique; détention et développement de brevets dans le domaine de l'optoélectronique. Capital-actions: CHF 200'000, entièrement libéré, divisé en 20'000 actions de CHF 10, nominatives, liées selon statuts. Organe de publicité: FOSC. Communication aux actionnaires: lettre recommandée. Par décision de l'Office fédéral de la justice du 22.03.2002, la société est autorisée à composer son conseil d'administration d'un nombre indéterminé d'étrangers domiciliés en Suisse ou à l'étranger, à la condition que la société dispose d'une signature pleine et entière en Suisse (art. 708 CO). Administration: Herpeux Jean-Charles, de France, à Cologny, président, Brunswick Pierre, de France, à Vandoeuvres, secrétaire, Galvez Jean-Gérard, de France, à San Francisco, CA, USA, Glaznov Maxim, de Russie, à Singapour, SGP, Kupryashkin Alexander, de Russie, à Singapour, SGP, et Shishov Alexander, de Russie, à Moscou, RUS; signature individuelle du président ou collective à trois des autres administrateurs. Réviseur: ACF Fiduciaire SA, à Genève.

Journal no 5057 du 15.05.2002
(00478932 / CH-660.0.953.002-0)